

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 35 (1890)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Rassemblement de 1890 : IIe division  
**Autor:** Romieux  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348188>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la ligne, il faudrait maintenir le commandement ordinaire de *A vos rangs !* pour ordonner aux hommes de se former en ligne derrière les faisceaux ; et prescrire un autre commandement, par exemple « *En colonne de marche — à vos rangs* », ou tel du même genre, pour leur ordonner de former la colonne de marche.

Enfin, le motif le plus sérieux pour le maintien des faisceaux dans la ligne, est le principe qu'à portée de l'ennemi, il faut présenter le front ; et cet autre, qu'il faut éviter autant que possible les mouvements de flanc devant l'ennemi. Il n'est pas naturel qu'un règlement militaire porte ainsi atteinte à des principes aussi élémentaires et aussi importants. Il ne faut pas qu'une troupe au repos, qui risque peut-être d'être surprise ou de devoir tout-à-coup se porter rapidement au devant de l'ennemi pour une raison ou pour une autre, il ne faut pas que cette troupe soit obligée de se former par le flanc pour ressaisir ses armes, et perde encore du temps à rétablir son front. Dans de telles alternatives, les hommes doivent pouvoir empoigner leurs fusils et marcher en avant. Il est des cas où les secondes ont leur valeur.

Une dernière critique concernant l'école de section en ordre serré, s'adresse aux commandements de « *Déposez les sacs* (Säcke ablegen) » et de « *Remettez les sacs* (Säcke aufnehmen) ». Cette critique est la même que nous avons formulée déjà relativement aux commandements pour mettre et ôter la bayonnette. Nos commandements actuels de « *Sac — à terre !* (Sack — ab) ! », et de « *Sac — au dos* (Sack — auf) ! », nous paraissent infiniment plus heureux ; ils sont plus énergiques, plus rapides, plus militaires.

(*A suivre.*)



## Rassemblement de 1890. II<sup>e</sup> division.

La poste de campagne. — Le corps des velocemen.

Sur ces branches de service nouvelles, au moins dans leur forme actuelle, nous croyons devoir publier tout d'abord les actes officiels et en premier lieu les intéressants rapports ci-après, des chefs de la poste de campagne et du service vélocipédique de la II<sup>e</sup> division.

## I. LA POSTE DE CAMPAGNE.

*Organisation.*

Cette année, pour la 4<sup>re</sup> fois, le service de la poste de campagne a été effectué conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral du 13 août 1889 et au règlement publié par la direction générale des postes le 7 octobre de la même année.

L'entrée au service a eu lieu le 25 août à midi à Fribourg (avec bureau auxiliaire à Neuchâtel) et la poste de campagne a fonctionné jusqu'au 12 septembre. Le bureau auxiliaire de Neuchâtel a été évacué dans la matinée du 3 septembre et son personnel réuni à celui du bureau principal à Fribourg. Le 8 septembre au matin, le siège de ce dernier bureau a été transféré de Fribourg à Romont.

Le personnel dont a disposé la poste de campagne a été le suivant :

Bureau principal.	Bureau auxiliaire.
<b>1 capitaine (du 25 août au 12 sept.)</b>	<b>1</b>
<b>3 secrétaires d'état-major, adjudants</b>	
<b>sous-officiers (du 25 août au 12</b>	
<b>sept.)</b>	<b>3</b>
<b>2 soldats détachés du bataillon 13</b>	
<b>(du 27 août au 12 sept.)</b>	<b>2</b>
<b>2 soldats détachés du bataillon 13</b>	
<b>(du 10 au 12 sept.)</b>	<b>2</b>
<b>1 soldat détaché du bataillon 20</b>	
<b>(du 28 août au 12 sept.)</b>	<b>1</b>
<b>1 soldat du train détaché de la</b>	
<b>colonne de parc 4</b>	<b>1</b>
<b>1 chargeur civil (du 6 au 12 sept.)</b>	<b>1</b>
<hr/>	
<b>11 hommes.</b>	

La colonne de parc 4 a fourni l'attelage réglementaire de 2 chevaux prévu pour le fourgon de la poste de campagne.

*Distributions.*

Outre les distributions faites, au bureau, aux plantons des états-majors et unités, chaque fois qu'ils se sont présentés, il a été fait quotidiennement des distributions générales comprenant la totalité des envois reçus la veille. Pendant les cours préparatoires, ces distributions ont eu lieu par l'intermédiaire des bu-

reaux postaux civils (sauf à Fribourg et Neuchâtel). A partir du commencement des manœuvres elles ont été faites directement par la poste de campagne, savoir :

Le 2 septembre, à Neuchâtel, Thielle, Fribourg et Courtepin ;

Le 3 septembre, à Anet, Morat, Courtepin et Fribourg ;

Le 4 septembre à Fribourg (Grandes places) dès le 5 au 10 septembre, chaque jour à Romont (gare) ;

Le 11 septembre à Romont (château).

Les tableaux de dislocation, de même que le lieu et l'heure de la distribution des subsistances, m'ont toujours été communiquées régulièrement et en temps utile. De même les hommes désignés par les chefs de corps comme fondés de pouvoirs des unités ou états-majors étaient, à de rares exceptions près, pourvus de la pièce de légitimation prévue par le chiffre 4 de l'instruction spéciale.

Le service des militaires chargés de remplir le rôle d'intermédiaires entre la poste de campagne et la troupe est des plus importants. Dans certaines unités cet agent intermédiaire, qui est généralement désigné sous le nom de « fondé de pouvoirs », reçoit presque journalement :

200, 300 ou 400 lettres et journaux et même davantage ; de 2 à 7 grands sacs remplis de paquets non inscrits ; jusqu'à 20 articles de messagerie et jusqu'à 60 mandats-poste ; le tout à distribuer à la troupe.

Il apporte à la poste de campagne les objets expédiés par la troupe, et nombreux sont les jours où ces envois remplissent à eux seuls une des voitures envoyées par le corps pour l'approvisionnement.

Ces hommes devraient être facilités autant que possible par les officiers de leur unité (ce qui paraît ne pas toujours avoir été le cas) et le quartier-maître devrait mettre à leur disposition un char avec attelage dans les cas de nécessité. En outre les militaires fondés de pouvoirs devraient, autant que possible, pouvoir distribuer eux-mêmes à la troupe, sans recourir aux nouveaux intermédiaires des fourriers et même des aides-fourriers.

Je crois devoir insister tout particulièrement sur la tâche importante qui incombe aux militaires chargés du service postal des corps de troupe et sur la nécessité qu'il y a de désigner en cette qualité des hommes intelligents, actifs et d'une scrupuleuse honnêteté. Je suis persuadé que si de ce côté, on pouvait arriver à toute la régularité désirable, on mettrait fin aux nombreuses

réclamations pour envois disparus et correspondances non parvenues qui se produisent après chaque service.

Le mieux serait, et la question vaut, je crois la peine d'être examinée, que la poste de campagne dispose d'un personnel suffisant pour pouvoir faire, elle-même, les distributions dans les corps de troupes et se passer entièrement de l'intermédiaire des militaires fondés de pouvoirs, examiner et s'enquérir de quelle manière la distribution s'effectue, donner les instructions nécessaires et redresser les irrégularités qu'elle pourrait remarquer. Pas n'est besoin de dire qu'étant donné le personnel tout à fait insuffisant dont la poste de campagne a disposé cette année, il n'a pas pu être question de surveillance des militaires fondés de pouvoirs.

*Personnel et service.*

Le service a été excessivement pénible. Le personnel trop peu nombreux a été littéralement harrassé. Certains jours malgré la présence de tout le personnel, (ce qui du reste a toujours été le cas) il a fallu veiller jusqu'à 2 heures du matin et se retrouver présent 2 heures plus tard (soit à 4 heures) pour se rendre sur place et effectuer la distribution. Un tel service peut se faire pendant quelques jours, mais ne serait pas tenable s'il devait durer.

Il ne m'est pas possible d'indiquer même approximativement le nombre des envois de correspondance et paquets non inscrits jusqu'à 2 kg. qui ont été manipulés par la poste de campagne, aucune statistique n'ayant été faite à ce sujet. Il me suffira de dire, que dans la règle, le fourgon entièrement rempli et chargé sur l'impériale autant que possible n'était pas suffisant pour transporter tous les envois, mais qu'il restait souvent de 30 à 40 sacs collecteurs remplis, que nous faisions transporter par un char à provisions, mis à notre disposition par la compagnie d'administration. Le lundi 8 septembre tous les envois reçus de la troupe à la gare de Romont n'ont pas pu trouver place dans un des grands fourgons à bagages de la Cie des chemins de fer J.-S. entièrement bourré. Il est resté une douzaine de grands sacs en dehors, ainsi que tous les envois de messagerie. Il a fallu 1 1/2 jour de travail acharné à 5 hommes pour faire le triage et l'expédition de cet amas de correspondances et paquets non inscrits.

La poste de campagne II a, en outre, reçu à la consignation et distribué environ :

2500 articles de messagerie et  
2300 mandats-poste.

Ces chiffres sont éloquents et démontrent d'une manière évidente l'insuffisance numérique du personnel. C'est surtout dans cette surabondance de travail qu'il faut rechercher la cause des quelques irrégularités et retards qui se sont produits. Le chef, ayant été obligé de consacrer presque tout son temps à la manipulation des envois et particulièrement à celle des mandats-poste, il lui a été impossible d'organiser, de surveiller et de diriger la marche du bureau comme il l'aurait voulu et comme la nouveauté du service l'exigeait. Le temps lui faisant absolument défaut, il a été obligé de passer sur bien des irrégularités qui auraient dû être rectifiées et de s'en rapporter presque entièrement à son personnel quant à la bonne marche du service. Ce personnel a du reste manifesté la meilleure volonté; spécialement MM. les secrétaires d'état-major ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer un service aussi régulier que les circonstances le permettaient.

Il y a lieu de remarquer que la pénible corvée à laquelle nous avons été astreints ne provient pas seulement de l'insuffisance numérique du personnel, mais bien aussi du débordement effréné des échanges entre la troupe en campagne et le public et vice-versa.

Etant donné les brusques variations de température que nous avons subies, il y a eu des expéditions considérables de linge et vêtements.

A cela, je ne trouve, pour ma part, pas grand chose à redire, mais ce qui ne devrait pas être toléré, c'est l'abus qui se fait de la poste de campagne (grâce à la franchise de port) pour envoyer toutes sortes de futilités ou inutilités. Des militaires, par exemple, n'ont rien imaginé de mieux que d'expédier, par petits paquets à leurs parents ou connaissances, des quantités de noisettes cueillies probablement pendant le service. D'autres utilisent la poste de campagne dans le seul but d'alléger le poids de leurs sacs, enfin, certains reçoivent journallement toutes espèces de comestibles. Je ne signale qu'en passant le fait authentique de salade aux pommes de terre expédiée dans un cornet de papier. Mais, ce qui est plus grave c'est que certains soldats ont profité de la poste pour expédier à leur domicile certains objets dérobés, tels que cartouches d'exercice, avoine, chocolat.

Il me semble que ce n'est pas dans ce but que la poste de

campagne a été instituée et j'estime que ses fonctionnaires devraient être autorisés à signaler les faits de ce genre qui parviennent à sa connaissance. Actuellement l'observation du secret postal ne le leur permet pas.

Le personnel de la poste de campagne devrait d'urgence être augmenté. Pour ce qui concerne la II<sup>e</sup> division, il est nécessaire que le nombre des secrétaires d'état-major soit porté à 6 ou tout au moins à 5. En outre celui de ces secrétaires qui est appelé à remplacer le chef, ou aussi à diriger un bureau auxiliaire, devrait avoir le grade de lieutenant; c'est ce que je propose pour le secrétaire d'état-major Sutter Albert.

La poste de campagne devrait disposer aussi de soldats définitivement incorporés et portant son uniforme. Ces hommes devraient recevoir une instruction spéciale et être choisis parmi le personnel d'employés subalternes de l'administration des postes. Ils seraient employés aux chargements et déchargements des envois, soins des sacs, étiquetage, etc., en un mot au service rempli par les chargeurs et les garçons de bureau dans les bureaux civils. Pendant le rassemblement que nous venons de terminer, ce service a été fait par des hommes détachés des bataillons 13 et 20 (5 en total). Ces hommes que M. le commandant de la division a bien voulu accorder à la demande et sur la présentation du chef de la poste de campagne, avaient déjà tous rempli des emplois postaux, comme surnuméraires, soit à Genève soit à Neuchâtel. Il ont travaillé à mon entière satisfaction et, sur ma proposition, ont reçu une solde spéciale de 3 fr. par jour, y compris l'indemnité de vivres.

Ce système de détacher des hommes de la troupe présente des inconvénients. Avant leur arrivée à la poste de campagne, ce qui n'a lieu qu'un ou deux jours après l'entrée au service, il n'y a personne pour effectuer les chargements, transports de dépêches etc., et les fonctionnaires doivent y pourvoir, soit eux-mêmes, soit à l'aide d'employés postaux civils. En outre, en cas d'une mobilisation, le chef de la poste de campagne ne serait pas à même de désigner immédiatement les hommes ayant déjà des connaissances du service postal et il pourrait arriver qu'il dût employer comme aides des soldats n'ayant aucune notion du service auquel ils seraient appelés. A ces considérations s'en joint une troisième et non moins importante, c'est celle de la responsabilité : il n'est pas indifférent d'employer le premier venu à un service exigeant en première ligne une honnêteté à toute épreuve.

Je me permets, en conséquence, de proposer que le personnel de la poste de campagne soit complété par l'incorporation de soldats spéciaux, de façon que, hormis dans les cas exceptionnels, il ne soit plus nécessaire de détacher des hommes de la troupe pour aider au service postal.

Pour la seconde division, il faudrait 5 hommes dont un sous-officier.

Le chargeur civil qui jusqu'ici a toujours été attaché à la poste de campagne et qui reçoit une indemnité assez élevée (5 fr. par jour cette année), pourrait alors être supprimé.

Ces soldats et sous-officiers devraient recevoir une solde correspondant à leurs prestations.

*Fourgon et attelage.*

La poste militaire dispose d'un fourgon pour lequel il a été fourni un attelage de deux chevaux.

L'expérience faite a démontré que, pour la II<sup>e</sup> division du moins, ce matériel de transport est tout à fait insuffisant.

Dès le jour où la poste de campagne a opéré simultanément la distribution pour toute la division, le fourgon n'a plus été suffisant. Comme je l'ai dit plus haut il est arrivé souvent que 30 à 40 sacs collecteurs ont dû être transportés au moyen d'un char spécial.

En ce qui concerne l'attelage, je dois signaler la même insuffisance. Le fourgon est beaucoup trop lourd pour deux chevaux. Entièrement chargé, 4 chevaux suffisent à peine à le traîner sur des routes aussi accidentées que celles du canton de Fribourg. Y compris les deux chevaux attelés au char supplémentaire, nous avons dû plusieurs fois utiliser simultanément six chevaux pour le transport de la poste et il y a lieu de remarquer que les plus fortes distributions ayant été faites à la gare de Romont, nous avons pu utiliser le chemin de fer pour nous y rendre.

Il serait donc nécessaire d'augmenter d'un second fourgon ou d'un char le matériel de transport de la poste de campagne II et de lui attribuer dorénavant quatre chevaux de trait (et deux soldats du train) d'une manière permanente.

*Transfert à Romont.*

Le transfert de Fribourg à Romont de la poste de campagne, le 8 septembre, nous a occasionné beaucoup de difficultés et d'ennuis et a désorganisé le service pendant presque toute la journée. Ce transfert qui, pour un service postal de campagne, devrait

pouvoir s'effectuer facilement a été pour nous une grosse a-faire, étant données les conditions de personnel dans lesquel-les nous nous trouvions et vu l'abondance du trafic.

*Instruction militaire du personnel.*

Avant de terminer je dois encore attirer l'attention des autorités militaires sur l'opportunité qu'il y aurait à ce que les officiers de la poste de campagne soient appelés prochainement à une école d'instruction. Cette école serait très nécessaire pour les mettre au courant de l'organisation et des règlements militaires, les ren-seigner exactement et pratiquement sur leurs droits, devoirs et compétences, etc., et leur apprendre à porter dignement l'uniforme. Il est à remarquer que l'institution nouvellement organi-sée de la poste de campagne possède un corps d'officiers dont la plupart n'ont passé qu'une école militaire comme recrues ou même n'ont jamais fait de service.

Le chef de la poste de campagne II,  
Signé : COMTE, capitaine.

II. SERVICE VÉLOCIPÉDIQUE.

Le recrutement des vélocemen de la II<sup>e</sup> division s'est effec-tué avec l'aide du comité central de l'Union vélocipédique de la Suisse romande, qui a ouvert une inscription à cet effet et invité les velocemen à s'inscrire, par une circulaire adressée aux clubs.

Le nombre des hommes incorporés qui s'étaient annoncés à la suite de l'appel de l'Union vélocipédique s'est trouvé tout d'abord insuffisant, de sorte que le recrutement a dû être complété par des velocemen non incorporés. Ces derniers ont été choisis de préférence parmi les vélocipédistes fribourgeois, afin d'avoir à disposition quelques hommes connaissant déjà le pays. Plus tard, un certain nombre d'hommes incorporés dans l'infanterie se sont encore annoncés, trop tard cependant pour que leurs demandes puissent être prises en considération.

Le comité central de l'Union vélocipédique de la Suisse ro-mande (et en particulier son président, M. F. Reymond, à Bienne), s'est donné beaucoup de peine pour recruter les meilleurs élé-ments possibles.

Le corps des vélocipédistes de la division s'est donc trouvè composé de :

7 hommes incorporés dans l'infanterie (1 sous-of. 6 soldats).

4 » non incorporés.

Total 11 hommes.

*Habillement. Equipement.*

Les détails de l'habillement et de l'équipement ont été fixés après entente avec le sus-dit comité central, qui s'est chargé de fournir le nécessaire, afin d'obtenir de l'uniformité et d'occuper le moins de frais possible aux hommes.

Comme machines, les bicyclettes seules ont été admises ; chaque machine devait être munie d'une cornette à air, d'une lanterne, d'une sacoche à bagages et de l'installation nécessaire pour permettre de fixer un paquetage sur le gouvernail.

L'habillement consistait en :

Un veston d'exercice (prêté par le commissariat central des guerres).

Une paire de culottes en drap gris fer, avec passepoil rouge.

Bas de laine gris.

Souliers bas, forme Molière.

Casquette d'adjudant-sous-officier, avec chiffre II et un insigne (vélocipède).

Une pélerine ou manteau court imperméable.

L'équipement s'est composé d'un porte-dépêches (fourni par la section administrative de l'administration du matériel de guerre fédéral), d'un paquetage pouvant renfermer le nécessaire de toilette, etc., et se plaçant, avec le manteau roulé, sur le gouvernail de la machine.

Pas d'armement (pour le moment).

*Entrée au service.*

Les vélocipédistes sont entrés au service le 2 septembre, à midi, à Fribourg. Il n'a pas paru pratique de les réunir plus tôt et d'organiser un cours préparatoire de vélocipédistes, vu la difficulté de leur donner un instructeur suffisamment au courant de ce service pour pouvoir les instruire avec fruit et les occuper utilement pendant toute la durée de ce cours. Les vélocipèdistes incorporés (6, le chef étant dispensé du cours de répétition), sont donc entrés au service et ont fait le cours préparatoire avec leurs corps respectifs. Les commandants des corps ont reçu l'ordre de les licencier à temps pour qu'ils puissent se rendre chez eux, y déposer leur équipement et armement, prendre leur machine et leur nouvelle tenue et se présenter à Fribourg le jour fixé.

Le 2 septembre, à midi, les vélocipédistes étaient réunis au complet au quartier général de la division. A 2 heures, l'estimation des machines fut faite par une commission de 3 experts

(MM Villiger, président du Vélo Club de Fribourg, F. Guidi, et Stucky, mécanicien). Les bicyclettes étaient de construction anglaise (sauf deux de Stucky, à Fribourg), toutes en bon état, en partie même neuves ou presque neuves. D'après le procès-verbal d'estimation, la valeur des 11 machines était de fr. 4915, soit en moyenne de fr. 447 pièce. Après l'inspection de l'équipement et de l'habillement, et une théorie sur la lecture des cartes, il fut procédé à la répartition des vélocémen.

*Repartition.*

Les 4 vélocipédistes non incorporés furent attachés à l'état-major de la division afin de pouvoir être instruits, dirigés et surveillés directement par leur chef. Ces dernières fonctions ont été remplies par le fourrier Blanc, Hector, (du bataillon 20), de Courtelary, qui était exempté du cours de répétition. Comme chef des vélocipédistes, Blanc a porté les galons de sergent.

Les 6 vélocipédistes tirés des bataillons d'infanterie furent répartis de la manière suivante:

2 à la III<sup>e</sup> brigade d'infanterie.

2 » IV<sup>e</sup> »

1 au II<sup>e</sup> lazareth de campagne.

1 à la compagnie d'administration n° 2.

Le soir même, après avoir reçu quelques instructions du 1<sup>er</sup> adjudant de division, ils furent détachés auprès des différents corps et états-majors.

Les deux vélocipédistes de la IV<sup>e</sup> brigade, partis de Fribourg à 5 h. 50, arrivèrent à Anet à 7 h. 45, malgré les difficultés de la route entre Fribourg et Morat.

*Emploi des vélocipédistes.*

Dès le lendemain, (3 septembre), les vélocipédistes furent activement employés à la transmission des ordres et dépêches, et cela surtout de bonne heure le matin et pendant la soirée, de sorte que les guides n'ont presque pas eu à seller, le soir après la rentrée au cantonnement. Les ordres de division ont été aussi transmis chaque soir par velocemen à la direction des manœuvres. Toutefois, la communication avec les bains des Colombettes a laissé à désirer au point de vue de la rapidité. Cette dernière localité n'est située qu'à une quinzaine de kilomètres de Romont, distance qu'un vélocipédiste franchit aisément de jour en moins d'une heure si la route est bonne et les pentes peu fortes. De Romont à Mézières, il y a deux fortes pentes à franchir ; il faut

enrayer à la descente et mettre pied à terre pour pousser la bicyclette à la montée. Il en est de même entre Vaulruz et les bains des Colombettes. Ces diverses rampes retardèrent le vélocipédiste de près d'une demi-heure. Mais la cause principale de l'arrivée tardive des ordres au quartier général de la direction des manœuvres provient de ce que les avant-postes de la 1<sup>re</sup> division, placés sur la route de Bulle à Romont plusieurs soirs, ont constamment arrêté les vélocipédistes ; les sentinelles extérieures les forçaient à descendre de leurs machines et les envoyait souvent aux grands-gardes. Ils ont tous perdu 20 à 30 minutes de ce chef, de sorte qu'il a fallu presque chaque fois deux heures pour faire parvenir une dépêche de Romont aux Colombettes. Ni cartes de laisser-passer, ni brassards blancs n'ont pu supprimer cet inconvénient.

Le terrain des manœuvres était très peu favorable à l'emploi des vélocipédistes, vu le petit nombre de bonnes routes et la raideur des pentes. Les chemins sont en outre tellement étroits qu'aussitôt qu'ils sont occupés par des colonnes en marche, les vélocemem sont obligés de mettre pied à terre.

Dans un terrain aussi accidenté, les vélocemem ne peuvent suivre que difficilement un état-major pendant les manœuvres. Ils ont de la peine à se frayer un chemin à côté des colonnes, et l'état-major auquel ils sont attachés les a vite distancés. Il suffit alors de peu de chose pour qu'ils le perdent de vue pendant une heure ou deux, surtout s'il faut abandonner la route pour traverser champs et bois. Leur emploi pour la transmission des ordres pendant le combat a donc été forcément très restreint ; il sera toujours plus sûr et plus rapide de se servir des cavaliers sur le terrain, surtout si le destinataire doit être cherché en dehors des chemins.

#### *Accidents.*

Avec les bicyclettes, les chutes sont inévitables de temps à autre, surtout de nuit, sur une route inconnue, et en passant à côté des colonnes de voitures. Il n'y a toutefois pas eu d'accidents de personnes ; par contre les machines ont subi de fréquentes avaries, et les frais de réparations et de dépréciation de machines se sont élevés à environ 200 francs. Une partie des réparations a pu se faire sur place, soit à Romont, soit à Fribourg, d'autres ont dû se faire après le service.

#### *Remarques.*

En somme, les vélocipédistes ont été utiles surtout dans la

soirée, pour la transmission des ordres et des rapports entre les différents états-majors.

Il serait même nécessaire d'en attacher quelques-uns de plus à la division et aux brigades d'infanterie, et d'en attribuer par exemple 6 à la première et trois à chaque brigade. Un seul suffit pour le lazareth de campagne ; par contre il ne paraît pas nécessaire d'en détacher à la compagnie d'administration. Celui qui avait été attribué à la 2<sup>e</sup> compagnie d'administration, à Fribourg, n'a été employé que pour des courses locales et n'a pas été envoyé une seule fois à Romont.

La conduite des vélocipédistes de la II<sup>e</sup> division a été excellente ; ils se sont acquittés de leur tâche, parfois très pénible, avec beaucoup de zèle et d'entrain ; ceux qui étaient incorporés ont été toutefois supérieurs aux non incorporés ; deux de ces derniers cependant (Schaub et Bæriswyl), se sont très vite accoutumés aux exigences de la discipline militaire et leur tenue a été correcte en tous points ; les deux autres non militaires ont eu plus de peine à s'y habituer ; toutefois ils ont fait preuve de bonne volonté et n'ont donné lieu à aucune plainte.

Le chef des vélocipédistes les a dirigés avec beaucoup d'intelligence et s'est donné la plus grande peine pour organiser le service.

Le licenciement des vélocipédistes s'est effectué à Lucens, le 11 septembre, à 2 heures après midi, de suite après la dépréciation des machines.

Berne, le 16 novembre 1890.

*Le 1<sup>er</sup> adjudant de la II<sup>e</sup> division  
chargé de l'organisation du service vélocipédique :  
Signé : ROMIEUX, capitaine.*

ANNEXES :

- 1 Etat nominatif.
- 1 liste des courses principales faites par les velocemen attachés à l'état-major de division.
- 1 Procès-verbal d'estimation des machines.



### Le maréchal Davout et le maréchal de Moltke.

Dans un des derniers discours prononcés par le maréchal de Moltke au Reichstag allemand, venant à parler de la conduite